



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermetures des petites gares - Gare d'Argenton-sur-Creuse

Question écrite n° 11718

Texte de la question

M. Nicolas Forissier alerte Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la suppression des dessertes dans de nombreuses petites gares rurales. L'exemple de la gare d'Argenton-sur-Creuse, dans l'Indre, est particulièrement symbolique de cette dynamique, dont l'impact est réel pour les territoires ruraux. Même si cette préconisation n'a pas été retenue, le Rapport Spinetta prévoyait la suppression d'un nombre conséquent de dessertes en France. Or, le développement dans les territoires, et *a fortiori* le service public, ne peuvent se concevoir à l'échelle unique de la rentabilité financière. C'est pourquoi, afin de lutter contre l'abandon de leur gare, les habitants se mobilisent pour tenter d'en préserver la dynamisme et se battent pour la qualité de leur cadre de vie. Au-delà de cette petite gare, les exemples sont nombreux en France. Il souhaite donc lui demander quelles sont les garanties et les pistes du Gouvernement qui permettront de maintenir et rétablir certaines dessertes, indispensables pour les habitants.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pleinement conscience de l'importance des lignes ferroviaires improprement appelées « petites lignes », indispensables au maillage de notre territoire et à la vitalité, en particulier, dans les zones rurales. L'État demeurera donc aux côtés des collectivités territoriales pour entretenir ce maillage nécessaire à la cohésion sociale et au développement économique des territoires. C'est pourquoi l'engagement de l'État à investir pour la remise à niveau de ces lignes dans le cadre des contrats de plan État-régions sera tenu. D'ores et déjà, une démarche de recensement, en partenariat avec les régions, et de mise en place de solutions innovantes, en termes techniques et de gouvernance, s'engage pour assurer la sauvegarde de cette partie du réseau. De plus, l'ouverture à la concurrence peut être une opportunité pour ces lignes, puisque de nouvelles entreprises pourraient proposer de nouvelles approches aux régions. Il appartient ensuite aux autorités organisatrices nationales et régionales de tenir compte en particulier des enjeux de desserte dans l'offre de services conventionnés. À cet égard justement, la gare d'Argenton-sur-Creuse bénéficie d'une desserte mêlant services nationaux (2 allers-retours quotidiens permettant de relier le bassin de vie à Paris et aux autres villes desservies par la ligne Paris-Limoges-Toulouse) et régionaux (11 allers-retours quotidiens en semaine vers Châteauroux/Orléans/Limoges). Le changement d'horaires des arrêts en gare d'Argenton-sur-Creuse de la ligne Paris-Limoges-Toulouse intervenu mi-2017 a fait récemment l'objet de l'expression de mécontentement de la part de certains usagers. Les services de l'État et SNCF Mobilités examinent les réponses qui pourraient être apportées. Pour autant, le volume d'arrêts n'a pas changé. Par ailleurs, les nouveaux horaires permettent de passer des journées (entre 9h45-10h et 17h-17h15) ou des demi-journées de travail à Paris, contrairement à la précédente grille. Il a d'ailleurs été constaté que la nouvelle grille horaire s'avère plus attractive avec une augmentation sensible du trafic en gare d'Argenton-sur-Creuse. Ces chiffres semblent montrer la pertinence de la desserte actuelle d'Argenton-sur-Creuse et un retour à la grille antérieure pénaliserait un certain nombre de voyageurs. Enfin, l'ajout d'arrêts supplémentaires à la grille actuelle à Argenton-sur-Creuse implique soit de supprimer certains arrêts dans les autres gares entre Paris et Limoges (Vierzon, Issoudun, Châteauroux, et La Souterraine), ce qui ne semble pas opportun au regard du poids de ces différentes villes, soit d'ajouter des

arrêts et donc de rallonger le temps de parcours, ce qui est contraire à la volonté d'améliorer les temps de parcours pour Limoges, Brive-la-Gaillarde et les gares au sud de Brive-la-Gaillarde.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11718

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7104

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11900